

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Rémy Pagani*

*Date de dépôt: 27 juin 2002*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **La république cède devant les millions du monarque**

Durant l'été, la venue, à titre privé, du roi Fahd dans notre république a fait couler passablement d'encre. Les péripéties de sa cour n'ont pas manqué de susciter l'émoi ou la réprobation de nos concitoyennes et concitoyens, tant en ce qui concerne les outrances de certains des membres de sa famille, que l'utilisation de ses cinq avions stationnés en permanence à l'aéroport de Cointrin, qu'à l'arrogance dont ont fait preuve les responsables des magasins la FNAC et PAYOT en ne respectant pas les heures d'ouverture légales de leur magasin.

Il est un autre sujet qui a retenu, à juste titre, l'attention des médias : celui de l'opération de la cataracte du roi. Ce dernier, désirant se faire opérer dans notre hôpital cantonal public, dont la réputation relative à la qualité des soins n'est plus à faire, a pourtant posé ses conditions. Ce personnage, se prévalant ainsi de privilèges qui ne devraient pas avoir droit de cité dans notre république. Les responsables de l'hôpital, bons princes et conciliants, ont juré qu'il ne céderait pas sur l'essentiel, à savoir, que l'opération du roi devait suivre les procédures habituelles et, surtout, être effectuée par un clinicien du lieu aguerri à ce type d'opération. Pour eux, il n'était pas question de voir débarquer en nos murs un chirurgien étranger.

Selon la direction de l'hôpital, relayée par le Conseiller d'Etat en charge, des tractations eurent lieu, a-t-on appris par la presse locale, sur les thèmes suivants : installer sur un étage réquisitionné pour l'occasion une multitude de meubles du roi, installer sur cet étage ses proches et ses gardes du corps,

renforcer la sécurité du bâtiment. L'hôpital céda sur tout sauf, nous a-t-on rassurés, sur l'essentiel ! Il y a quelques années nous avons déjà eu un avant-goût de l'attitude des autorités quand il s'était agi de légaliser la polygamie dans notre canton.

Or, il est venu à nos oreilles depuis le fond du bloc opératoire que le roi s'était bel et bien fait opérer par un chirurgien américain. Pour l'anecdote, au moment de l'acte opératoire, ledit chirurgien ne se souvenait pas d'une procédure relative à cette opération qu'il n'avait plus exercée depuis des années.

En conséquence, nos questions sont les suivantes :

- Le Conseil d'Etat confirme-t-il ces informations notamment que le monarque n'a pas été opéré par un membre du personnel de l'hôpital ?
- Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il qu'un roi dicte toutes ses conditions à un service qui est régi par un principe essentiel de notre démocratie : l'égalité de traitement de tous, du riche comme du pauvre ?
- Dans ces conditions n'aurait-il pas été plus simple et moins dommageable pour la réputation et la dignité de notre république et du corps médical de refuser de dispenser les prestations de l'hôpital et d'orienter notre hôte vers une clinique privée plutôt que de céder à l'appât du gain ?